

**09 JUL. 2019**

Direction Générale Mobilités  
Direction tramway/SDODM/grandes infrastructures

## **ARRÊTÉ** 2019-B1139

Du **09 JUL. 2019**

**OBJET : Concertation relative à l'amélioration de la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Transport en commun à haut niveau de service (TCHNS) – Mesures d'adaptation des modalités de la concertation**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5217-2,

**Vu** les article L103-2 et suivants du code de l'urbanisme, notamment son article L103-3,

**Vu** la délibération n°2018-794 du 21 décembre 2018 portant sur l'ouverture d'une concertation relative à l'amélioration de la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Transport en commun à haut niveau de service,

**Vu** la délibération n°2019-360 du 21 juin 2019 portant sur l'élargissement à la commune de Bègles de la concertation publique relative à l'amélioration de la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Transport en commun à haut niveau de service.

**Considérant** que, par délibération n°2019-360 du 21 juin 2019, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'élargir la concertation publique relative à l'amélioration de la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Transport en commun à haut niveau de service à la commune de Bègles ;

**Considérant** que le Président de Bordeaux Métropole est habilité à prendre les mesures pour adapter les modalités de concertation ;

**Considérant** que, pour la bonne information et participation des habitants et usagers concernés sur l'ensemble du périmètre, il est prévu de mettre à disposition le dossier et le registre de concertation en mairie de Bègles ;

**Considérant** que, pour permettre une meilleure information et participation du public, il est prévu d'organiser au minimum une réunion publique pour la commune de Bègles pendant cette concertation ;

**Considérant** que, pour la bonne information du public, il est prévu de verser, dans toutes les communes y compris Bègles, au dossier de concertation initial : la délibération d'élargissement, la page de garde et le bordereau des pièces modifiés, et les plans de situation et de périmètre modifiés.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978  
relative à l'accès à l'information  
et à la transparence de l'administration  
et des services publics

2019 JUN 10

## Le Président de Bordeaux Métropole

### ARRÊTE

#### Article 1 - Mesures d'adaptation des modalités de la concertation

Dans le cadre de la concertation relative à l'amélioration de la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Transport en commun à haut niveau de service, le dossier et le registre de concertation seront mis à disposition du public en mairie de Bègles, et la délibération d'élargissement, la page de garde et le bordereau des pièces modifiés, et les plans de situation et de périmètre modifiés seront versés au dossier de concertation.

Au minimum, une réunion publique sera organisée pour la commune de Bègles.

Conformément à l'arrêté 2019-BM0260 du 27 février 2019, les réunions publiques seront portées à la connaissance du public par un avis d'information inséré dans un journal local à large diffusion, et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole

Le Président de Bordeaux Métropole



**Patrick BOBET**